

Travaux autorisés à une personne habilitée BS

Le champ d'application des travaux autorisés à une personne habilitée BS est strictement limité :

- au remplacement à l'identique d'un fusible BT
- au remplacement à l'identique d'une lampe, d'un accessoire d'appareil d'éclairage, d'une prise de courant ou d'un interrupteur ;
- au raccordement d'un élément de matériel électrique à un circuit en attente, protégé contre les courts-circuits (par exemple, le raccordement d'un circulateur de chauffage) ;
- au réarmement d'un dispositif de protection, sur une installation et dans un environnement qui garantissent la sécurité de l'opérateur.



En application du décret 2010-1118, toute personne salariée effectuant un travail en présence d'un risque électrique doit :

- > être formée afin de maîtriser le risque électrique ;
- > être habilitée et avoir son titre d'habilitation et un recueil de prescription de sécurité ;
- > disposer des équipements et outils adaptés.

Ces exigences sont de la responsabilité de son employeur.

TOUTE AUTRE OPÉRATION EST EXCLUE DE SON CHAMP D'APPLICATION ET DE CE FAIT EST STRICTEMENT INTERDITE.

KUBS

SFE SIBILLE FAMECA electric

815 B , Chemin du Razas - Z.I. les plaines - 26780 Malataverne
Tél . + 33 (0) 4 75 90 58 00 - Fax + 33 (0) 4 75 90 58 39

contact@sf-electric.com

www.sf-electric.com

Pour
remplacer
et raccorder
en toute
sécurité

KIT D'UTILISATION BS GUIDE PRATIQUE



KUBS



SFE SIBILLE FAMECA electric

Leader mondial de la prévention des risques électriques

KUBS

Domaine d'application de l'intervenant BS :

Les travaux doivent être simples, de courte durée, effectués exclusivement sur un circuit terminal répondant aux caractéristiques ci-dessous :

- alimenté sous une tension inférieure ou égale à 400 V AC,
- protégé contre les courts-circuits par des dispositifs de protection de courant assigné au plus égal à 32 A,
- de sections inférieures ou égales à 6 mm² cuivre
- disposant d'un organe de coupure qui assure la fonction de sectionnement et qui permet la mise hors tension dans des conditions de sécurité.

Le travail doit être exécuté exclusivement hors tension et hors zone de voisinage renforcé BT (zone 4).



RACCORDEMENT



BATIMENT



CHANGEMENT LUMINAIRE



A Je m'assure que le travail à réaliser relève de mon habilitation BS

B Je coupe l'alimentation au tableau électrique

C Je condamne mon installation

D Je m'équipe (gants + écran) et j'emmène mon détecteur de tension et mon tournevis

E Je contrôle mon détecteur de tension

F Je vérifie l'absence de tension et je réalise les opérations prévues

G Je ré-enclenche au tableau

KIT COMPLET PERMETTANT UNE MISE HORS TENSION

RÉF. SFEB18510 09 **RÉF. SFEB18510 10**

Kit avec gants en taille 09 Kit avec gants en taille 10



Ecran facial d'électricien E20

Protection des yeux et du visage contre l'arc électrique de court-circuit. (les lunettes ne protègent pas contre l'arc électrique selon la EN166)

Paire de gants composite isolants BT 500 V TGCL00

Classe 00
Longueur 360 mm
Ces gants offrent une protection mécanique évitant le port de surgants

Ensemble de condamnation SFEKDCM

comprenant un condamneur de disjoncteur, un cadenas laiton avec deux clés et un macaron plastique "Appareil condamné, défense de manœuvrer"

Détecteur de tension TAG780 VIFS

VAT BT avec pointes de touche IP2X

Tournevis isolé IS19ND 4x100

à lame pour vis à tête fendue

KUBS